



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mille vingt-trois le six avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 MARS 2023.

PRÉSENTS : Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Richard PONCEPT, Cindy FOUR, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Laurent DOLCEMASCOLO à Elisabeth BRUSSAT
Nicole MARQUES à Patricia LACHAMP

Richard PONCEPT est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION
Fiscalité directe : Taux d'imposition
N°2023/04/28

Objet : Finances locales : Fiscalité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il n'y a lieu de voter le taux d'imposition pour la TFPB, TFPNB et TH pour les résidences secondaires.

Madame le Maire propose les taux réévaluer à hauteur de 4 % soit :

- Taxe foncière bâti passe de 42.30% à 43.99%
- Taxe foncière non bâti passe de 105.66% à 109.88%
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires passe de 13.47% à 14.01 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue (2 contre : Sylvette MARECHAL, Richard PONCEPT)

- Fixe les taux d'imposition 2023 :
 - Taxe foncière bâti à 43.99 %
 - Taxe foncière non bâti à 109.88%
 - Taxe d'habitation à 14.01%

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

AR Prefecture

063-216302653-20230406-20230428-DE
Reçu le 07/04/2023



Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

Fait à Orléat, le 6 avril 2023

AR Prefecture

063-216302653-20230406-20230428-DE
Reçu le 07/04/2023